

1. Nos conditions générales de vente sont réputées être admises par notre client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat.
2. Les marchandises sont toujours transportées aux risques et périls et à charge de l'acheteur, sans importance aucune par qui le transport est effectué et par quel ordre.
3. Les factures sont payables au comptant et sans escompte à Smart Repair Industrie, Rue de Spa 198, 4970 Stavelot (Belgique), par virement aux comptes Fortis BE47 2480 1255 6880 ou Crelan BE77 8601 0515 4042. Les chèques, traites ou autre moyen de paiement acceptés sont uniquement payables à Rue de Spa 198, 4970 Stavelot et leur acceptation n'entraîne pas de novation.
4. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, le montant total de cette facture ou le restant dû sera de plein droit immédiatement exigible pour sa totalité et sans mise en demeure préalable et portera un intérêt contractuel de 12% l'an. Il sera également augmenté de 15% avec un minimum de 75 € à titre d'indemnité forfaitaire conventionnelle. Outre cet intérêt, toutes les autres factures non échues perdent le bénéfice du terme accordé et seront immédiatement exigibles sans mise en demeure, même si elles font l'objet d'une traite non échue.
5. En cas de non-respect par le client du bon de commande qu'il a signé, il devient redevable d'une indemnité de crédit équivalent à 30% du montant de la commande.
6. Toute contestation de nos factures, pour être recevable, doit nous parvenir par écrit recommandé dans un délai de 8 jours maximum à compter à partir de la date de facturation. A défaut de ce faire, elle sera considérée comme nulle et non avenue.
7. En dérogation de l'article 1583 C.C., Smart Repair Industrie reste propriétaire des produits vendus jusqu'au jour du paiement total.
8. En cas de non-paiement, l'acheteur autorise le vendeur à reprendre le matériel où qu'il puisse se trouver ou à faire cesser une campagne de diffusion à chaque moment.
9. Sauf accord préalable Smart Repair Industrie n'est pas tenue de conserver les cassettes, compositions, esquisses, photos, ainsi que tout autre objet lui confié.
10. Toute taxe et tout droit d'auteur inhérent au produit facturé est à charge du client.
11. Sauf mention spécifique, les droits de diffusion des supports audiovisuels sont compris pour 1 an à partir de la date de facturation.
12. En cas de litige ou de contestation, quel que soit l'endroit où le contrat est né ou doit être exécuté, seuls les tribunaux de notre juridiction sont compétents.